



## Traité Baba Metsia

### Michna 4 - Chapitre 6

השוכר את הפֶרֶה לְפָרֵשׁ בָּקָר,  
וּפָרֵשׁ בְּבָקָעָה, וּנְשַׁבֵּר בְּקָגָקָן,  
פָטוֹר.

בְּבָקָעָה, וּפָרֵשׁ בָּקָר, וּנְשַׁבֵּר בְּקָגָקָן,  
פִיב.

לְדֹושׁ בְּקָטְבִּית, וְדֹשׁ בְּתַבּוֹאָה,  
פָטוֹר.

בְּתַבּוֹאָה, וְדֹשׁ בְּקָטְבִּית,  
פִיב, שֶׁבְּקָטְבִּית מְפֻלְקָת.

Si quelqu'un loue une vache pour labourer sur la montagne et il laboure dans la vallée et le soc de la charrue se casse, il est quitte ; s'il a loué pour labouré dans la vallée et il laboure sur la montagne, si le soc de la charrue se casse, il est responsable. S'il a loué pour battre des légumes et il bat des céréales, il est quitte ; s'il a loué pour battre des céréales et il bat des légumes, il est responsable du fait que les légumes font déraper.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)